

Intervention parlementaire

N° de l'intervention: 197-2016
Type d'intervention: Postulat
Motion ayant valeur de directive: ☐
N° d'affaire: 2016.RRGR.899

Déposée le: 16.09.2016

Motion de groupe: Non
Motion de commission: Non
Déposée par: Messerli (Nidau, PEV) (porte-parole)

Cosignataires: 8

Urgence demandée: Non
Urgence accordée:

N° d'ACE: du
Direction: Direction de la santé publique et de la prévoyance sociale
Classification: –
Proposition du
Conseil-exécutif:



Développer le don d'organe dans le canton de Berne

Le Conseil-exécutif est chargé d'examiner comment compléter les plans d'action et les campagnes de sensibilisation existants pour développer plus encore le don d'organe (p. ex. joindre la carte de donneur de Swisstransplant à la déclaration d'impôt, mener des campagnes d'information et de sensibilisation dans les écoles, etc.). Il collaborera pour ce faire avec les divers acteurs impliqués.

Développement :

Aujourd'hui, quelque 1500 personnes attendent un don d'organe en Suisse et la liste d'attente ne cesse de s'allonger. Près de trois personnes en moyenne décèdent chaque semaine faute de transplantation. Pourtant, cela ne devrait pas être une fatalité, car les donneurs et donneuses potentiels ne manquent pas. D'après Swisstransplant, 80 pour cent des Suisses et Suissesses sont favorables au don d'organe. Mais, dans notre pays, le prélèvement d'organe présuppose l'accord préalable de la personne décédée ou de ses proches. Concrètement, il faut convaincre plus de personnes à prendre leur carte de donneur et à faire don de leurs organes en cas de décès.

Si le taux est passé de 14,4 donneurs pour un million d'habitants en 2014 à 17,4 pour un million en 2015, il est redescendu à 11,7 au premier semestre 2016. De gros efforts sont nécessaires à divers niveaux pour renverser la tendance et pousser le taux de donneurs à la hausse. Pour lutter contre la pénurie chronique d'organes, le Conseil fédéral a lancé en 2013 le plan d'action « Plus d'organes pour des transplantations », auquel notre canton s'est associé. La Confédération s'est fixé l'objectif ambitieux d'atteindre les 20 donneurs pour un million d'habitants d'ici à 2018.

Le présent postulat charge le Conseil-exécutif d'examiner comment compléter les plans d'action et les campagnes de sensibilisation existants pour développer plus encore le don d'organe. Le gouvernement devra collaborer pour ce faire avec les divers acteurs impliqués (Office fédéral de la santé publique, Swisstransplant, centre de transplantation de l'Hôpital de l'Ile, hôpitaux, etc.). On pourrait par exemple envisager de joindre la carte de donneur de Swisstransplant à la déclaration d'impôt (ou à un autre envoi de l'administration) ou de mener des campagnes d'information et de sensibilisation dans les écoles ou d'autres institutions. Le canton de Berne pourrait ainsi simultanément affirmer son profil de site de transplantation avec plus de force et assumer mieux ses responsabilités dans le domaine du don d'organe.